



ASSOCIATION DE TIR SPORTIF DE CRIQUEBEUF SUR SEINE



N° F.F.Tir : 14 27 126 - N° Jeunesse & Sports 27 885 260

Siège Social : Carrières STREF 27340 Criquebeuf sur Seine

☎ : 02.35.81.32.49 - ✉ : atcs1427126@outlook.fr - site web : www.atcs27.fr

Siret n°44175388600015 – APS ET 000108

Madame, Monsieur

Une assemblée générale extraordinaire de l'ATCS en vue de modification des statuts de l'ATCS (Passage du quorum de 1/4 à 1/10 pour la tenue de l'Assemblée Générale) est prévue le Vendredi 23 Octobre 2026 à 19.00 à la salle des fêtes de Criquebeuf sur Seine.

15 minutes après clôture de cette Assemblée Générale Extraordinaire, se tiendra l'assemblée générale ordinaire 2025/2026 de l' A.T.C.S

Cette assemblée *générale* comportera les points suivants :

- Rapport d'activité et rapport moral (Michel CHAMBRON)
- Rapport financier (Thierry HIS)
- Rapport sportif (Pascal PIETRANTONI)
- Point sur les travaux (Jean Claude AUBERTIN / Michel CHAMBRON)
- Modification Règlement Intérieur
- Questions diverses (à déposer auprès du Président 8 jours minimum avant l'Assemblée Générale).

Seuls peuvent voter à l'Assemblée Générale 2025/2026 les adhérents à l'ATCS en 2025/2026 à jour de leur cotisation 2026/2027

Merci de confirmer votre présence pour l'apéritif dinatoire qui suivra l'Assemblée Générale en cliquant sur ce lien (ou en vous rendant sur la page d'accueil du site internet de l'ATCS)

Si vous désirez participer à la vie de votre club (permanences, travaux, etc...) venez vous joindre à nous, les candidatures sont à adresser par mail à atcs1427126@outlook.fr ou directement auprès du Président

Rappel : pour que l'AG puisse se tenir il faut que le quorum soit atteint, **votre présence ou un pouvoir donné est donc très importante (formulaires disponibles auprès de Claude ou à l'accueil)**

Pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale ou se faire représenter le sociétaire doit être à jour de sa cotisation (art.10 des statuts de l'ATCS)

Espérant vous compter parmi nous lors de cette Assemblée Générale, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Pour faciliter le pointage des présences, merci de vous munir de votre licence F.F.Tir.

Président : M. CHAMBRON Michel

✉ 78 rue du Moulin Potel

27400 ACQUIGNY

☎ 06.25.03.13.62

Secrétaire : M. PIETRANTONI Pascal

✉ 8C Côte de la Maison Brûlée

76530 LA BOUILLE

☎ 06.77.73.49.37



ASSOCIATION DE TIR DE CRIQUEBEUF SUR SEINE

N° FFTir : 14 27 126

N° Jeunesse & Sports 27 885 260

Siège Social : Carrières STREF 27340 Criquebeuf sur Seine ☎ 02.35.81.32.49

Siret n°44175388600015 – APS ET 000108

Pouvoir Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2026

Pouvoir Assemblée Générale Ordinaire du 23/10/2026

Je soussigné (Nom prénom)

Titulaire de la Licence N°

Donne pouvoir pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à :

.....

Date et Signature **précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »**

A retourner si nécessaire au secrétaire par mail (adresse ci-dessous) avant le 19 Octobre 2026, ou à défaut par courrier postal (adresse sur la convocation)

Rappels

Seuls peuvent voter aux assemblées générales extraordinaires et ordinaires les adhérents 2025/2026 à jour de leur cotisation 2026/2027 au jour de l'Assemblée Générale

Extrait de l'article 10 des statuts de l'ATCS

L'Assemblée Générale comprend tous les membres prévus à l'article 3, à jour de leurs cotisations. Seuls les membres âgés de seize ans au moins au jour de l'Assemblée peuvent voter.

.....

Le vote par correspondance n'est pas admis. Le vote par procuration est possible.

La procuration ne peut être donnée qu'à un membre remplissant les conditions fixées à l'article 3.

Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'article 3 est nécessaire.

Adresse mail de l'ATCS : atcs1427126@outlook.fr